

**TABLE RONDE 2 – TRANSITION ENERGETIQUE, COP 21 : LES ENJEUX POUR
L'EMPLOI, LA CROISSANCE VERTE ET LA FORMATION
LA CFTC A LA COP 21 : LA CONFERENCE DE LA DERNIERE CHANCE**

Délégation : Joseph THOUVENEL, Vice-président confédéral

Geoffroy DE VIENNE, Conseiller RSE

Patrice LE ROUÉ, Conseiller politique

1. Le contexte

Les derniers travaux du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC), publiés en 2013 et 2014, confirment d'une part que le climat se transforme à un rythme jamais constaté dans l'histoire, et d'autre part que l'homme en est le principal responsable. Il pourrait en résulter, si l'activité humaine se poursuit sur une même trajectoire, une augmentation des températures entraînant une montée du niveau des océans, une augmentation du nombre de catastrophes naturelles, de sécheresses, de phénomènes climatiques extrêmes, d'appauvrissement de la diversité biologique, de menaces sur la production alimentaire, d'épidémies, sans compter que, à ces catastrophes, viendraient s'ajouter des conflits et des mouvements de population.

Les mêmes experts estiment qu'il est encore possible de limiter à deux degrés centigrades la hausse des températures ; les conséquences du réchauffement climatique seraient, alors, circonscrites. Pour y parvenir, ils préconisent de diminuer les émissions de GES (gaz à effet de serre) de 40 à 70 % entre 2010 et 2050, notamment en réduisant le recours aux énergies fossiles, en se tournant vers les énergies renouvelables, en améliorant l'efficacité énergétique, en limitant la déforestation... **Il y a donc urgence à agir avant qu'il ne soit trop tard, et à agir efficacement !**

Tel est le principal enjeu de la COP 21 qui réunira les délégations de 197 pays, dont une bonne centaine de chefs d'État et de gouvernement, ainsi que les représentants d'organisations internationales, d'entreprises, de syndicats (dont la CFTC qui, par ailleurs, siège au Conseil national de la Transition écologique (CNTE) et au Comité pour l'Économie verte), d'associations, de collectivités territoriales et des scientifiques. Auparavant, tous les pays auront remis à l'ONU leurs propositions de contribution volontaire à la réduction d'émission de GES. La conférence de Paris aura alors pour objectif de s'assurer que l'ensemble des contributions des pays suffira à limiter la hausse des températures à deux degrés. Elle réfléchira également à la manière de réduire les aides accordées aux énergies fossiles, de reporter les coûts liés aux conséquences du réchauffement climatique sur les responsables des émissions de GES, et aux différentes manières de recueillir les cent milliards de dollars que certains pays se sont engagés, en 2009 lors de la COP de Copenhague, à mobiliser d'ici à 2020 pour permettre aux pays en voie de développement de s'adapter aux changements climatiques et de réduire leurs émissions.



Certains observateurs présentent la COP 21 comme la conférence de la dernière chance : si aucun accord global applicable à la planète entière, juridiquement contraignant, différencié pour tenir compte de la spécificité de chaque pays et qui puisse être respecté n'est trouvé, il sera impossible, selon eux, de limiter le réchauffement à deux degrés. Malgré les efforts de la communauté internationale sur les 20 dernières années, force est de constater que la situation ne cesse de se dégrader. Plusieurs raisons permettent d'expliquer que les accords auxquels sont parvenus les COP successives n'ont été que peu mis en œuvre faute de mécanismes adéquats de contrôle, de révision périodique et de sanctions en cas de manquement.

S'inscrivant dans une dynamique européenne, la France s'est fixée pour objectif de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, de réaliser 30 % d'économie d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012, de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la

production d'électricité, de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012, de diminuer de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025, à diversifier la production d'électricité et à baisser la part du nucléaire à 50 %.

2. Les propositions de la CFTC

Les mesures prises pour lutter contre le changement climatique ayant des répercussions sur l'emploi et les conditions de travail, la CFTC, l'ensemble de ses structures et tous ses militants auront donc un rôle à jouer dans les entreprises en faveur de l'accompagnement des salariés qui verront leur métier évoluer, voire carrément disparaître, pour favoriser les adaptations, notamment via la formation professionnelle. Elles devront également être capables de peser sur les orientations stratégiques des entreprises pour anticiper ces changements.

Lors de la dernière conférence environnementale (fin 2014), la CFTC a plaidé pour la prise en compte, au travers du dialogue social dans les entreprises et fédérations professionnelles, des enjeux du changement climatique et de la préservation des ressources naturelles et l'extension aux enjeux environnementaux et climatiques du périmètre des instances représentatives du personnel, reprenant ainsi une revendication déjà inscrite dans le rapport programme adopté par le congrès confédéral de Dijon en 1999. Concrètement, cela peut aller d'une transformation profonde des modes de production et de consommation à la mise en place d'une politique de tri des déchets, en passant par la promotion de l'isolation thermique des locaux...

La lutte contre le changement climatique peut être riche en emplois, notamment dans les énergies renouvelables, le traitement des sols et des eaux, ainsi que l'agriculture biologique et le BTP. Néanmoins, un consensus semble se dégager pour reconnaître que l'économie verte permettra de créer de l'ordre de six cent mille emplois à l'horizon 2030 : insuffisant au regard des plus de trois millions de demandeurs d'emploi. Les experts affirment, également, que la transition écologique ne devrait pas faire émerger de nombreux nouveaux métiers, mais plus probablement de permettre l'évolution des métiers existants et

des métiers traditionnels. Leurs analyses confirment, enfin, que le marché de l'emploi de l'économie verte comprend une majorité de CDD, de forts taux de rotations, des emplois peu qualifiés et à faible valeur ajoutée.

La CFTC considère que le passage à une économie moins avide en carbone doit offrir l'occasion de réfléchir non seulement aux perspectives d'emplois, mais aussi sur la place du travail dans notre société, à l'évolution des rapports sociaux et à une nouvelle approche de la croissance.

L'économie circulaire constitue une piste à creuser, notamment parce qu'elle est source de créations d'emplois. En revanche, si le verdissement de l'économie doit conduire comme dans certains secteurs, notamment en Allemagne, à une régression sociale, nous aurons raté le coche. Outre-Rhin, en effet, le secteur de la construction d'éoliennes est dépourvu de convention collective et de représentation syndicale. La transition écologique doit nous permettre de passer à une économie au service de l'Homme.

Pour la CFTC, la dimension environnementale, au même titre que la dimension sociale, fait partie intégrante de la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

La CFTC défend une conception de la RSE qui va au-delà de la seule philanthropie ou de l'affichage. Les entreprises ont le devoir de respecter non seulement l'Homme et l'environnement dans leur sphère d'activité, mais aussi les législations financières et fiscales. Les considérations économiques ne sauraient aller à l'encontre du respect de la dignité de la personne humaine. Les mesures prises dans le cadre de la RSE ne sont pas contraires à la compétitivité des entreprises. Pour la CFTC, la première question à se poser ne concerne pas la compatibilité d'une mesure favorable à la RSE avec la compétitivité des entreprises, mais ce qui, dans l'activité économique, est contraire aux droits humains fondamentaux, aux normes sociales internationales ou à la lutte contre les effets du changement climatique.

Par ailleurs, un Français sur cinq était en situation de précarité énergétique, souvent associée à une précarité de l'emploi. Si des initiatives de grande ampleur sont nécessaires, comme les conférences de l'ONU sur le climat, les conférences environnementales, la loi sur la transition énergétique, il faut savoir que, partout déjà, des initiatives individuelles ou collectives émergent au travers des collectivités territoriales ; structures professionnelles, associations, syndicats, entreprises privées ou des services publics, mais aussi des citoyens... Les structures locales de la CFTC et leurs militants doivent être porteuses d'initiatives en la matière, participer à des partenariats, être à l'écoute de ce qui se fait, mettre en relation et faire dialoguer des acteurs cloisonnés.

La CFTC considère que le concept de développement durable a été dévoyé sous la pression des instances économiques mondiales. FMI, OMC et Commission européenne ont en effet contribué à réduire ce concept à celui de « croissance industrielle » ; d'où les difficultés des politiques qui ont tenté en vain de rendre compatibles deux aspirations contradictoires : poursuivre le développement, autrement dit la croissance de l'économie planétaire dans son acception ultralibérale, tout en maintenant sa durabilité, donc le respect et la protection de l'environnement. Une analyse que la CFTC porte à l'échelon international, que ce soit au sein de la CES, de la CSI ou de l'OIT.

Pour la CFTC, plusieurs orientations doivent guider la mise en œuvre d'une politique écologique :

- *la priorité à donner à l'Homme,*
- *le poids de l'humanité qui doit nous amener à revoir nos comportements en matière d'alimentation, d'accès à l'eau et à l'énergie, d'urbanisme, de logement, de mobilité...*
- *la dimension sociale,*
- *le maintien d'un écosystème viable.*

La CFTC estime qu'il n'y a pas de fatalité économique, sociale ou environnementale ; elle invite à sortir du faux dilemme « croissance immédiate ou développement durable ». Respect et protection de

l'environnement et développement économique sont indissociables et indispensables au maintien d'une société humaine viable. Une des manières de concilier ces deux exigences réside dans l'évolution de notre système industriel vers l'écologie industrielle qui, selon la définition généralement admise, « s'inspire, du fonctionnement des écosystèmes naturels pour recréer, à l'échelle du système industriel, une organisation caractérisée par une gestion optimale des ressources et un fort taux de recyclage de la matière et de l'énergie ».

La France étant confrontée à l'urgence de la situation et à l'obligation de réussir la transition écologique, ne conviendrait-il pas de recourir à une **certaine forme de « planification » écologique ? Cette instance n'aurait pas pour objectif de remplacer le marché, mais de l'encadrer là où il se révèle inefficace.** Il s'agirait de prendre les décisions permettant de retrouver les marges de manœuvre pour réorienter l'activité économique. À l'échelon européen, la Confédération Européenne des syndicats propose depuis de nombreuses années de lancer un *New deal* européen écologique et social auquel la CFTC souscrit pleinement.

Ne faut-il pas, également, poser la question du rétablissement de l'État dans son rôle de garant du bien commun, dans ses missions d'allocation, de redistribution et de stabilisation. Dans un livre paru en 2014, Éloi Laurent, économiste à l'OFCE, avance des pistes pour défendre l'État providence qui a fait ses preuves en matière sociale, et pour le réinventer, « car l'assurance sociale qu'il nous offre constitue un atout majeur pour affronter les crises écologiques du siècle qui s'ouvre ». Il propose, ainsi, de le prendre comme modèle pour « bâtir les institutions [nationales et territoriales] de la transition sociale écologique ». **Pour la CFTC, ce sont sur ces bases que pourrait reposer la construction du nouveau contrat social qu'elle revendique.**

En résumé, la CFTC estime que la lutte contre le changement climatique ne saurait se réduire à des mesures politiques, économiques ou techniques ; elles sont nécessaires, mais elles ne peuvent à elles seules suffire à endiguer le phénomène. La sauvegarde de la planète et de toutes les créatures qui l'habitent, notamment des plus fragiles, passe aussi par un changement de comportement de tous et de chacun.